

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Valérie PINON.

Excusés : Danièle DUFOUR, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Lionel CABATON

L'an deux mil dix-neuf et le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 novembre 2019 à l'unanimité.

- Délibération n° 2019_53

Appel à Projet Départemental 2020

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir des outils numériques pour l'école.

Après avoir pris connaissance des instructions concernant les Aides Départementales, dans la cadre de l'Appel à Projet Départemental pour l'année 2020,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir des outils numériques pour l'école (tablettes et ordinateurs) ;

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la dépense globale dont le coût défini dans les devis s'élève à 4 968,33 € HT, soit 5 962,00 € TTC ;

SOLLICITE pour son projet une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour l'année 2020 au niveau le plus élevé possible ;

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût Total HT	Plafond subventionné	Taux de subvention	Aide demandée du Conseil Départemental	Fonds propres
4 968,33 €	20 000 €	30 %	1 490,50 €	3 477,83 €

DIT qu'aucune demande de subvention à l'Etat n'a été déposée pour ce dossier ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier ;

- PROJETS 2020

Le Maire informe que les dossiers de demande de subvention versée par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) doivent être déposés avant le 31 janvier 2020. Une réflexion sur les travaux d'aménagement du bourg « route de Hautecour » est lancée : réfection de la voirie et aménagement de places de stationnement.

- LOGO

- **Délibération n° 2019_54**

Impression papier et enveloppes à entête

Suite au choix du logo pour la commune de Vérosvres, la Maire propose de faire imprimer du papier et des enveloppes intégrant ce logo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de faire imprimer du papier et des enveloppes avec le logo choisi pour la commune comme entête.

ACCEPTE le devis de la société FB CREA de Vendennes-lès-Charolles pour un montant de 251 € HT.

DONNE POUVOIR au Maire pour signer les documents administratifs concernant ce dossier.

- ADRESSAGE

La Poste a fait parvenir son dossier de nomination des rues et numérotation des habitations pour vérification.

- DIVERS

Suite à la demande du Maire, les services de la Direction des Routes et Infrastructures de Charolles acceptent la pose de panneaux indiquant la maison natale Ste Marguerite Marie en sortie de la RCEA sur la route départementale D17.

Il a été proposé par la DRI de réglementer la route des Janots/ Hautecour afin de la classer en agglomération.

- **Délibération n° 2019_55**

DM n°1 – Virement de crédits

Délibération modificative sur le Budget Principal pour régulariser les dégrèvements jeunes agriculteurs au compte 7391171/014 :

Compte 6228/011 : - 1 388,00 € / Compte 7391171/014 : + 1 388,00 €

- **Délibération n° 2019_56**

DM n°2 – Révision de crédits

Délibération modificative sur le Budget Principal pour imputer la dépense des travaux en régie au compte 2151/040 :

Compte D023 : + 1 400,00 € / Compte D2151/040 : + 1 400,00 €

Compte R021 : + 1 400,00 € / Compte R722/042 : + 1 400,00 €

- La cérémonie des vœux du Maire est fixée au dimanche 05 janvier 2020 à 11h00.

La séance est levée à 19h30.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 20 décembre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,